Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20180907-040918-1-DE
Date de télétransmission : 07/09/2018
Date de réception préfecture : 07/09/2018

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 4 septembre 2018

PUBLIE LE : 07 SEP. 2018

Délibération n°040918-1 : Election du Président

L'an deux mille dix-huit, le quatre septembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le vingt-huit août, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Présents

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

LE PORT-MARLY	Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

Nombre de communes	:	**3**
QUORUM	:	**4**
Délégués présents	:	***7***
Délégués comptant pour le vote	:	***6***

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20180907-040918-1-DE
Date de télétransmission : 07/09/2018
Date de réception préfecture : 07/09/2018

SI MONTE CRISTO / CS –040918-1

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : La doyenne d'âge

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.2122-7 et L.2122-15 du CGCT ;

VU la démission de Madame Mireille TEMPEZ de ses fonctions de Présidente, acceptée par le Préfet en date du 17 août 2018.

CONSIDERANT que la présidence est assurée par Madame Marie-Claude CARLIER, doyenne d'âge, pour l'élection du nouveau Président ;

CONSIDERANT que Madame Marie-Claude CARLIER invite le comité syndical à procéder à ladite élection conformément aux dispositions susvisées ;

CONSIDERANT que la candidature suivante a été présentée : Monsieur Jean-François PERRAULT.

LE COMITE,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

Constate les résultats suivants :

- candidature déclarée : Monsieur Jean-François PERRAULT
- nombre de votants : 6
- nombre de blancs et nuls : 0
- suffrages exprimés : 6
- a obtenu au 1er tour de scrutin : 6 voix

CONSIDERANT que Monsieur Jean-François PERRAULT est élu, **à l'unanimité**, au 1er tour de scrutin,

PROCLAME Monsieur Jean-François PERRAULT, Président, immédiatement installé.

Fait à Marly-le-Roi, le 06 SEP. 2018
Transmis en préfecture et affiché le 07 SEP. 2018

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal